Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
Section locale de Montréal

Itinéraires de la période de pointe (colis à arrivées tardives)

L'employeur nous a avisé de sa décision de mettre fin aux itinéraires de la période de pointe de façon anticipée, tel que le protocole d'entente le permet. Il a choisi de le faire en date du 24 décembre 2021.

Les titulaires de ces itinéraires retourneront donc à leur affectation d'origine le 24 décembre 2021.

Les affectations de Relève attrition demeureront en place comme Relève régulière de l'installation et elles pourront être déplacées mensuellement à partir du 1er janvier 2022, en même temps que les affichages. Elles seront abolies au fur et à mesure de l'attrition constatée.

Les principales raisons évoquées par l'employeur pour stopper prématurément les itinéraires de la période de pointe sont les suivantes :

- Il n'y aura pas de navettes de colis à arrivées tardives la veille de Noël;
- L'employeur veut arrêter, à une heure raisonnable, ses opérations de livraison le 24 décembre 2021.

Fin de livraison et heure de retour à l'installation le 24 décembre 2021 à 18 heures.

L'employeur nous confirme que le 24 décembre 2021, les factrices et facteurs urbains ainsi que les factrices et facteurs ruraux et suburbains, devront être revenus à leur installation **au plus tard à 18 heures**.

En ce temps des fêtes un peu troublé, il est encore plus important de laisser une place pour des pensées positives dans vos vies et d'avoir des attentions particulières pour vos proches.

Joyeuses fêtes à toutes et à tous

Stéphane Roy
2e vice-président
STTP- Section locale de Montréal
SR/af sepb-574

Montréal, le 21 décembre 2021/228